



Programme territorial de formation des adultes

Priorité au développement du secteur agricole !

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme territorial de formation des adultes, la Collectivité Territoriale de Guyane confirme la priorité donnée au développement du secteur agricole. A ce titre une attention particulière est portée sur l'aide à l'installation des agriculteurs.

Ainsi les formations au BPREA (Brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole) et au titre de TA (Technicien agricole) sont maintenues. Les prochaines actions devraient être reconduites durant le second semestre de l'année 2017. Ces délais tiennent compte du fait qu'une formation au BPREA est actuellement en cours de réalisation au CFPPA et sont également fonction du temps nécessaire au lancement des appels d'offres.

Cependant, afin d'agir en cohérence avec les différents acteurs de la filière agricole, la Collectivité Territoriale de Guyane entend engager son action en cohérence avec le Projet Régional de l'Enseignement Agricole, en cours d'élaboration par les services de la DAAF.

Les priorités seront arrêtées en accord avec les principes généraux définis dans le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation.

En matière de développement agricole, au même titre que l'ensemble des champs de compétences qui lui sont dévolus, l'action de la Collectivité Territoriale de Guyane se veut transparente, objective et cohérente.

COMMUNIQUÉ